Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260408-74_04_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 08 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi huit avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi deux avril conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 26	Nombre de votants : 29
Nombre de procurations : 3	Nombre de votes pour : 29
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. NICOLLE Henri, Mme. HUON Christine, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. CHENAIS Anthony, Mme ROBIN Véronique, Mme BLANCHARD Agnès, M. DELINOTTE Thibault, M. ROPERT Lilian, Mme RIC Caroline, M. BAYET Eric, M. BOUVET Gaëtan, M. BOURTOURAULT Michel, Mme CARRER Laurence, M. PRIMAULT Olivier, Mme CHAUVEL Elodie, M. AIT LAHBIB Brahim, Mme TANCEREL Béatrice, M. LENEUST Philippe, Mme RACAPE Hélène, Mme BOURUMEAU-FLORET Karine, Mme GESLIN Annie

Absents Excusés :

Mme DEBROIZE Anne procuration à Mme. BLANCHARD Agnès, Mme LESAGE Catherine procuration à M. DELINOTTE Thibault, M. BLANCHARD Ronan procuration à Mme. BOURUMEAU-FLORET Karine

Mme Valérie LE BOULER a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 02 avril 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 est lu et arrêté.

74_04_2026 – AVIS SUR L'INSTALLATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE

M. Arnaud MORVAN, Adjoint à l'Aménagement et aux mobilités expose que le préfet a saisi la commune d'une demande d'avis pour l'installation d'une chambre funéraire rue Pierre Marzin, en application de l'article R 2223-74 du CGCT.

Devant le constat du manque d'équipement de ce type sur le territoire, le gérant de la chambre funéraire de Vern-sur-Seiche a un projet d'une nouvelle structure à Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

La chambre funéraire sera composée d'un hall d'accueil, de 4 salons de présentations et de locaux techniques destinés à l'usage des professionnels. Elle représente une surface totale de 338 m². Elle ne proposera pas de magasin. L'achèvement des travaux est prévu en septembre 2027.

La procédure implique un avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologique qui sera saisi par le Préfet suite à l'avis rendu par la commune. Ce conseil départemental a 4 mois pour rendre un avis. L'absence d'avis vaut avis favorable.

En parallèle, le porteur de projet a déposé un permis de construire actuellement en cours d'instruction.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260408-74_04_2026-DE

Il est proposé au conseil d'émettre un avis favorable

ANNEXE 2 : DOSSIER DE PRESENTATION DU PROJET DE CHAMBRE FUNERAIRE

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

